



HAL
open science

L'autre marché du travail et de l'emploi sportifs

Sébastien Fleuriel

► **To cite this version:**

Sébastien Fleuriel. L'autre marché du travail et de l'emploi sportifs. *Marché et Organisations*, 2016, Le sport aux frontières du marché du travail, 27, pp.11-14. halshs-01376717

HAL Id: halshs-01376717

<https://shs.hal.science/halshs-01376717v1>

Submitted on 11 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Titre du numéro : **Aux marges du marché du travail et de l'emploi sportifs**

Présentation : **L'autre marché du travail et de l'emploi sportifs**

Appréhender le marché du travail et de l'emploi sportifs ne va pas de soi. A l'exception de quelques rares travaux qui cherchent à rendre compte explicitement de la place du travail dans le domaine du sport¹, la question de la formation pleine et entière d'un marché du travail spécifique reste encore très problématique. La lecture du rapport Cafemas donnant un « Panorama des situations professionnelles du champ des activités physiques et sportives » est à ce propos instructive : plaçant l'emploi sportif au centre d'une nébuleuse aux frontières incertaines, le rapport acte que le marché reste pour l'essentiel une fiction qui s'articule autour d'une dialectique entre cœur et périphérie où le regard se focalise presque toujours au milieu². Une façon de rompre avec cette forme de strabisme convergent consiste alors à s'intéresser à l'emploi sportif par ses marges dans une démarche analogue à l'esprit des 14^e journées internationales de sociologie du travail tenues à Lille en 2014 autour du thème « Les marges du travail et de l'emploi : formes, enjeux, processus » où il s'agissait « d'interroger nos catégories de pensée (savantes ou profanes) et les catégories sociales au travail, car, pour une part, nos schémas de compréhension des sociétés au travail sont fondés sur des rapports stables/précaires, formels/informels, typique/atypique, inclusion/exclusion, prescrit/réel, centre/périphérie, travail/hors travail, etc. » ainsi qu'à « rompre avec des conceptions bipolaires du travail et de l'emploi, pour mieux envisager des complémentarités et des interdépendances ». Là où les analyses se centrent habituellement sur la dynamique du marché, son développement et ses supposés gisements d'emploi, cette approche permet par un jeu d'ombres chinoises de mieux qualifier ce à quoi renvoient le travail et l'emploi sportifs, mais aussi ses angles morts, ses impensés, ses zones d'ombre ou encore zones grises³.

C'est dans cette perspective que ce numéro thématique s'efforce de questionner le marché du travail et de l'emploi sportifs, non comme un donné immanent et intemporel, mais en tant que construction sociale inscrite dans une histoire et soumise à des luttes de définition ainsi qu'à des rapports de force portés par des acteurs en chair et en os qui contribuent autant à faire qu'à défaire le travail sportif. Ce numéro ouvre par conséquent sur une réflexion sur la manière dont s'est progressivement imposée l'idée qu'un marché de l'emploi sportif se constituant, il fallait impérativement accompagner son développement d'une politique de formation *ad hoc*. Pour que puisse s'accomplir cette prophétie autoréalisante justifiant de former en masse des opérateurs appelés à faire le marché du travail pour lequel ils ont été préparés, il fallait que les prophètes aient une double position d'expert à la fois sur le marché de la formation et sur celui du travail supposé en développement. De par leurs propriétés sociales singulières qui les positionnent en qualité d'interlocuteurs indispensables, ils peuvent ainsi annoncer aux uns l'avènement d'un marché du travail sportif et aux autres l'émergence d'une force du travail, pour finalement constater « comme par magie » la congruence des deux phénomènes. Cette convergence orchestrée de toute pièce par des agents universitaires capables de double de vue, ne s'avère de fait ni naturelle ni parfaite.

¹ Concernant l'emploi sportif, voir notamment LE ROUX, N., CAMY, J., (dirs.), 2002, *L'emploi sportif en France: situation et tendances d'évolution*, France, AFRAPS : RUNOPES, 424 p. Concernant le travail, voir SOBRY, C. (dir.), 2010, *Sport et travail*, Paris, France, l'Harmattan, 505 p.

² JUILLET N., BUISINE S., GOUJU J.-L., 2013, « Panorama des situations professionnelles du champ des activités physiques et sportives », CAFEMAS, p. 24.

³ PUDAL R., 2012, « Travailleurs inachevés et syndicalisation paradoxale : ce que nous apprend le cas des pompiers volontaires », *Sociétés contemporaines*, n° 87, 3, p. 75-97.

S'adressant principalement à un secteur, celui des associations sportives, peu ou mal préparé à la situation, l'emploi sportif se développe à marche forcée dans des conditions souvent précaires qui prennent à revers les discours les plus enjoués célébrant les vertus de l'économie sociale et solidaire. Notoirement dépendants des aides publiques, ces emplois se révèlent en effet peu pérennes et doivent faire leur place aux côtés d'un bénévolat encore assez peu disposé à se penser et à se comporter en qualité d'employeur à part entière. Ces remarques posent les conditions de relations professionnelles qui peinent à s'instituer au plus près des entreprises associatives. Et pour cause, la jeune convention collective nationale du sport (2005) imposée par le haut par quelques hauts dirigeants sportifs, participe de la croyance en l'existence d'un marché du travail sportif unifié. Mais vu d'en bas, la condition salariale, pas plus que la condition patronale, ne semblent s'être durablement installées dans les esprits comme en pratique, freinées par une relation de service complexe et peu propice à l'instauration d'un dialogue social constructif.

Ici commencent donc à s'esquisser les marges de l'emploi sportif, constitué autour d'un marché fictif, régulièrement précaire, et encore faiblement régulé. Que dire alors du travail sportif ou plus précisément encore de la performance sportive comme travail ?⁴ Sur un plan syndical, les positions de la CGT sont relativement emblématiques de l'incapacité à concevoir la performance sportive comme un véritable travail et à prendre en compte les besoins revendicatifs d'un groupe, lui-même assez faiblement objectivé, constitué des sportifs de haut niveau. Structurée selon une organisation qui s'ajuste mal aux réalités sportives, la CGT fait valoir sur cette question des positions qui oscillent en effet de manière ambivalente entre dénonciation des effets pervers de la haute performance et prise en charge d'un groupe de travailleurs singulier. De fait, cette ambivalence se paie au prix d'un rendez-vous manqué entre la CGT et les sportifs de haut niveau et contribue de manière latente à tenir à l'écart un groupe, déjà furtivement représenté, de tout espace revendicatif. Au-delà du seul domaine syndical, cette ambivalence n'est jamais que l'écho d'une confusion, rarement clarifiée, entre amateur et professionnel du sport, catégories indigènes s'il en est, mais faiblement opératoires pour penser et appréhender la réalité du travail sportif. Pris dans un continuum de situations qui hybrident régulièrement les « formes pures » de l'amateur et du professionnel, les travailleurs sportifs ne disposent manifestement pas des outils qui permettraient d'asseoir durablement leur professionnalité au sens sociologique du terme. Cette confusion, que la terminologie autochtone entre amateur et professionnel masque efficacement, se répercute en différents points de l'espace des pratiques sportives et donnent lieu à des rapports de force parfois tendus pour déterminer qui peut se revendiquer professionnel de son activité. C'est bien cette ligne de tension qui a opposé une fraction des arbitres de football à leurs tutelles pour déterminer le degré de subordination des premiers vis-à-vis de leur employeur. Le débat sur la sécurité des arbitres face aux incivilités agissant comme un écran de fumée, les confrontations à haute teneur juridique ont tranché à la défaveur des arbitres considérant qu'ils devaient être « indépendants » en dépit de toute réalité matérielle et par là exclus du régime salarial et des protections sociales afférentes. Dans un autre registre, ces mêmes carrières d'arbitres pointent les faiblesses d'une professionnalisation conçue à minima et régulée quasi exclusivement par des référents sportifs. La conséquence immédiate d'une organisation centrée sur ses seules préoccupations sportives se caractérise par une discrimination de genre prononcée qui exclue sans vergogne les femmes de toute possibilité objective de faire carrière parmi les arbitres au même titre que les hommes. Coincées par des critères physiques appliqués à tous mais qui leur sont objectivement défavorables parce que conçus par des hommes pour des hommes, elles subissent alors toutes les formes de condescendance liées à leur sexe dans un contexte où le politiquement correct porte paradoxalement à mettre en avant leur engagement. La performance sportive comme travail et ses effets de marginalisation se donne enfin à voir sous

⁴ DEMAZIERE D., OHL F., LE NOE O., 2015, « La performance sportive comme travail », *Sociologie du Travail*, 57, 4, p. 407-421.

un angle inattendu à travers l'institution des transferts dans le football professionnel permettant d'« acheter » et de « vendre » un joueur comme s'il s'agissait d'une marchandise. Faisant passer le marché du travail à un marché des actifs au sens comptable du terme, le dispositif des transferts révèle une autre singularité du travail sportif éloigné des formes usuelles du droit commun où le principal intéressé de la transaction assiste, à sa propre mise à prix, sans nécessairement trouver rien à y redire, voire même parfois avec délectation.

Prophétie de l'existence marché ad hoc (Vérène Chevalier et Olivier Pégard), précarité de l'emploi (Marc Falcoz), relations professionnelles non stabilisées et faiblement instituées (François-Xavier Devetter et Sébastien Fleuriel), mise à l'écart syndicale latente (Igor Martinache), professionnalisation inachevée (Nicolas Damont, Marc Falcoz), exclusion salariale (Gildas Loirand), discrimination de genre (Lucie Le Tiec), marchandisation des sportifs (Manuel Schotté), constituent ainsi les traits saillants de cet autre marché du travail et de l'emploi sportifs dont il est question dans ce numéro.